



**Extrait du registre des délibérations  
 du Conseil Syndical du mercredi 5 février 2025**

Le Conseil Syndical, légalement convoqué le 30 janvier 2025, s'est réuni le mercredi 5 février 2025 à 18h, en séance publique, à la Salle du conseil de Grignon, sous la présidence de François RIEU, Président.

Nombre de membres en exercice : 28 - *Quorum* : 15

**Délégués titulaires présents :**

17 titulaires présents pendant la séance.

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
Département de la Savoie	Olivier	THEVENET	2 voix
Département de la Savoie	André	VAIRETTO	2 voix
CCCS	Jean-Luc	BENETTI	1 voix
CCCS	Jean-Michel	BLONDET	1 voix
CCCS	Georges	COMMUNAL	1 voix
CCCS	Christiane	FAVRE	1 voix
CCCS	Jacky	GACHET	1 voix
CCCS	Yannick	LOGEROT	1 voix
CCCS	Jean-Claude	MESTRALLET	1 voix
CCCS	Eric	SANDRAZ	1 voix
CCCS	Jacques	VELTRI	1 voix
CA Arlysère	Daniel	BUCHE	1 voix
CA Arlysère	Claude	DURAY	1 voix
CA Arlysère	Laurent	GRILLET	1 voix
CA Arlysère	Philippe	GUIRAND	1 voix
CA Arlysère	François	RIEU	1 voix
Porte de Maurienne	Nicolas	ROCHE	1 voix

**Délégués suppléants présents :**

4 suppléants pendant la séance.

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
CCCS	Alain	COMBAZ	1 voix
CA Arlysère	Yacine	ALIOUA	1 voix
CA Arlysère	Serge	DIAL BANCO	1 voix

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE  
 Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - [administration@sisarc.fr](mailto:administration@sisarc.fr)

CA Arlysère	Franck	VIALLET	1 voix
-------------	--------	---------	--------

**Récapitulatif :**

<b>Nombre de membres présents</b>	21 membres
<b>TOTAL des voix</b>	23 voix

**Étaient excusés :** Annick CRESSENS, Bérénice LACOMBE, Nicole BOUVIER, Fabienne PICHON-DEGUILHEM.

**François RIEU** ouvre la séance à 18h03.

**Nicolas ROCHE** est désigné Secrétaire de séance.

## **Objet : ENVIRONNEMENT : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR ETAT DES LIEUX ET PLAN D'ACTION DES PLANTES INVASIVES SUR LES AFFLUENTS DE L'ISERE (TERRITOIRE ARLYSERE)**

### **Rapporteur : M. le Président**

La communauté de communes Cœur de Savoie avait réalisé, en 2017, une étude afin de définir, à l'échelle de son territoire, un plan d'actions contre la dissémination des plantes invasives et la perte de biodiversité. Ce plan d'action sur 5 ans (2019-2023), validé en 2018, est repris par le SISARC pour les actions concernant la GEMAPI et a été poursuivi depuis 2019. Le retour d'expérience accumulé sur les cours d'eau du territoire de Cœur de Savoie est positif.

La présence très importante des espèces exotiques envahissantes sur les cours d'eau est préjudiciable. Cette situation entraîne une perte de biodiversité et elle a aussi des répercussions d'ampleur sur les travaux d'entretien conduits sur les affluents torrentiels de l'Isère et de l'Arc. Par exemple, les sédiments curés qui contiennent de la renouée du Japon doivent faire l'objet de mesures spécifiques ce qui augmente notablement le coût des opérations.

Face à ce constat, le SISARC propose d'étendre les interventions contre les espèces exotiques envahissantes sur les cours d'eau du territoire d'ARLYSÈRE. Il est donc proposé de lancer une étude en 2025 avec :

- La réalisation d'une cartographie des plantes invasives le long des cours d'eau du territoire d'Arlysère ;
- A partir de ce diagnostic cartographique de dégager un plan d'action et de définir des priorités d'interventions.

Le montant global de cette opération est évalué à 60 000 € TTC. Les financements envisagés sont

#### Financement envisagé :

- 50 % du Département de la Savoie au titre de l'appel à projet porté par le service espaces naturels
- 30 de l'Agence de l'Eau

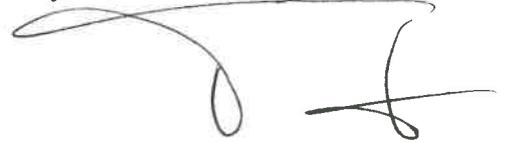
#### **Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,**

- **APPROUVE** le lancement d'une étude afin de disposer d'un l'état des lieux et d'identifier un plan d'action concernant les espèces invasives sur les cours d'eau du territoire d'Arlysère,
- **AUTORISE** la demande d'aide financière auprès de l'Agence de l'Eau et du Département de la Savoie pour cette action,
- **AUTORISE** M. le Président, ou à défaut son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches afférentes, à signer le dossier de subventions et tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération,

- **DEMANDE** l'autorisation de commencer l'opération avant l'obtention des subventions.

Délibération adoptée à l'unanimité

Extrait certifié conforme et exécutoire,  
Le Président,  
François RIEU



**S.I.S.A.R.C.**  
Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie

Le secrétaire de séance,

